



Procès-verbal du Conseil municipal

Du 17 mars 2025 à 18 h 30

Mairie de Pompignan

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, le 17 mars 2025, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Fougairolle.

Secrétaire Général : 0

Présents : Messieurs Michel Fougairolle, Serge Semenoff, Daniel Teissonnière, Guillaume Alba, Florent Cuvillier, Sébastien Crès, et Mesdames Nadège Leblond, Amandine Lerond-Pluquet.

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Virginie Kusosky pouvoir à Mr Serge Semenoff

Absents : Mr Bruno Durand, Mr Matthieu Baissade, Mr Gilles Méjean, Mme Charlotte Martin, Mme Céline Durand

Secrétaire de séance : Madame Nadège Leblond.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Début du Conseil à 18 h 30

Date de convocation : 12 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votant : 9

Ordre du Jour :

1. Approbation du PV de la séance du 20 janvier 2025.
2. Vote de l'attribution de compensation définitive CCPC.
3. Approbation du rapport triennal sur l'artificialisation des sols.
4. Subvention à l'école pour l'acquisition de jeux de société.
5. Retrait de la délibération D20241208.
6. Projet de renouvellement du réseau de transfert des eaux usées vers la station d'épuration – priorité n° 1 du schéma directeur d'assainissement – demande de subvention d'investissement de l'état.

Point 1 : Approbation du PV de la séance du 20 janvier 2025.

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu du 20 janvier 2025.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du compte-rendu du Conseil municipal du 20 janvier 2025, après délibération, il a été voté à l'**Unanimité**.

Nombre de votant : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Point 2 : Vote de l'attribution de compensation définitive CCPC.

Mr le Maire rappelle que la CCPC rétrocède la compétence Tourisme à la ville de Sauve et que le conseil municipal doit approuver l'attribution de compensation définitive de ce transfert.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail l'attribution de compensation définitive CCPC, après délibération, il a été voté à l'**Unanimité**.

Nombre de votant : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Point 3 : Approbation du rapport triennal sur l'artificialisation des sols.

Mr le Maire présente le rapport triennal sur l'artificialisation des sols, et rappelle à l'assemblée que nous avons fait appel au cabinet d'étude proposé par la CCPC afin d'optimiser les coûts.

Ce rapport est obligatoire, la commune a un impact faible sur l'artificialisation des sols du fait de la suspension des autorisations d'urbanisme.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du rapport triennal sur l'artificialisation des sols, après délibération, il a été a voté à **l'Unanimité**.

Nombre de votant : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Point 4 : Subvention à l'école pour l'acquisition de jeux de société.

Mr le Maire indique que la directrice de l'école fait une demande de subvention afin d'acquérir des jeux de société pour leur projet éducatif.

Il y en a pour toutes les tranches d'âges allant de la maternelle au cm2

Mr le Maire propose de subventionner à hauteur de 400 €

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Mme Amandine Lerond-Pluquet indique qu'elle trouve très intéressant ce projet éducatif.

Mr Florent Cuvillier indique que la subvention alloué ne couvre pas tous les jeux proposés.

Mr le Maire indique que c'est une liste indicative pour un premiers achats, ils n'achèteront peut-être pas tous les jeux.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la demande de Subvention de l'école, après délibération, il a été a voté à **l'Unanimité**.

Nombre de votant : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Point 5 : Retrait de la délibération D20241208.

Mr le Maire indique au conseil municipal qu'il faut retirer la délibération prise lors du conseil du mois de décembre, concernant la demande de subvention DETR afin d'obtenir les 80 % de subventions pour le projet de la station d'épuration.

Dans les conditions budgétaires actuelles, Madame la Sous-préfète, n'aura pas la même enveloppe que l'année dernière, de ce fait elle ne pourra pas octroyer son aide comme initialement prévu, jusqu'au 80% du cout total des travaux.

C'est pourquoi il faut retirer cette délibération pour en prendre une autre.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du Retrait de la délibération D20241208, après délibération, il a été a voté à l'Unanimité.

Nombre de votant : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Point 6 : Projet de renouvellement du réseau de transfert des eaux usées vers la station d'épuration – priorité n° 1 du schéma directeur d'assainissement – demande de subvention d'investissement de l'état.

Mr le Maire indique qu'il faut prendre une délibération afin de demander une subvention de 20% à la DETR, soit un montant de 105 000 €

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du Projet de renouvellement du réseau de transfert des eaux usées vers la station d'épuration, après délibération, il a été a voté à l'Unanimité.

Nombre de votant : 9

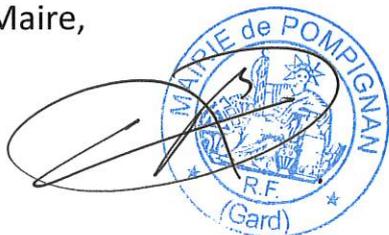
Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Fin du Conseil municipal à 19 h 00

Le Maire,



Michel Fougairolle

Le secrétaire de Séance,



Nadège Leblond